

## Collège Louis lumière Avenant à la charte numérique Pour les tablettes numériques



Ce contrat s'applique aux élèves en possession d'une tablette **iPad Air 2 prêtée par le Conseil Départemental des Yvelines** qui en demeure le propriétaire. Cet avenant ne se substitue ni à la convention de prêt, ni au règlement intérieur, ni à la charte numérique mais il en complète ou précise un certain nombre de points.

La tablette est **nominative et personnelle** : l'élève en est donc le seul responsable, et il ne doit en aucun cas la prêter ou l'échanger.

Accepter cet outil pédagogique, c'est s'engager à respecter les règles suivantes :

### Je suis responsable de ma tablette

- Chaque jour, je viens au collège avec ma tablette chargée au maximum.
- Je laisse à la maison les câbles, le chargeur.
- Je conserve toujours ma tablette dans sa housse de protection.

### Je respecte le matériel qu'on me prête

- Je prends le plus grand soin de l'ensemble du matériel prêté (iPad, housse, chargeur et câbles).
- Je branche et débranche les câbles avec précaution, pour ne pas les abîmer.
- Je ne personnalise ni ma tablette, ni sa housse avec des décorations extérieures.
- Je ne laisse jamais mon matériel sans surveillance.
- Je pense à nettoyer régulièrement mon écran et mon clavier avec un chiffon doux, sans produit.

### Je m'engage à utiliser correctement ma tablette

- De manière générale :
  - J'ai le droit de photographier, enregistrer ou filmer une personne si celle-ci (ou son responsable légal si cette personne est mineure) m'a donné son accord. Toute diffusion non autorisée de photographies ou d'enregistrements peut faire l'objet de sanctions disciplinaires et de sanctions pénales.
  - Je peux stocker sur ma tablette toutes sortes de données à condition qu'elles m'appartiennent ou que je sois autorisé à les utiliser (comme des ressources données par le professeur, des images libres de droit...).
  - Je signale rapidement tout problème technique à mon professeur principal ou au référent tablettes par l'intermédiaire de la messagerie de l'ENT (.....@ecollege.yvelines.fr), sans tenter d'y remédier moi-même.
- Au collège :
  - Je sors de mon sac et j'utilise ma tablette uniquement dans les lieux autorisés, aux horaires autorisés, et avec l'accord d'un adulte de l'établissement.
  - Quand la tablette n'est pas utilisée, je la laisse dans mon sac, en mode « Avion » (wifi, bluetooth et notifications désactivés).
  - J'utilise ma tablette dans le cadre scolaire et éducatif, en respectant scrupuleusement les consignes données par l'adulte responsable.
  - Je n'utilise les moyens de communication (AirDrop, AirPlay, Mail, réseaux sociaux) qu'avec la permission d'un adulte.
- A la maison :
  - Je peux utiliser ma tablette pour mes loisirs, en veillant cependant à ne pas en abuser et que cela ne nuise pas à mon travail scolaire.
  - Je fais attention à laisser suffisamment d'espace de stockage pour travailler en classe, en supprimant régulièrement mes documents personnels, ou en les transférant sur un autre support comme l'ENT.

La charte ne se substituant ni au règlement intérieur de l'établissement, ni à la convention, le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux services, et aux sanctions disciplinaires prévues au règlement ou par la loi.

Signature de l'élève

Signature du responsable légal